

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
30 janvier 2020

---

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

**AMENDEMENT**

N° 13029

présenté par  
Mme Panot

-----

**ARTICLE 46**

Supprimer l'alinéa 8.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Comme la majorité des Français-es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, y compris celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.

Cet amendement s'inscrit dans la logique de nos précédentes interventions. Tenons le nous pour dit, les conditions de mariage et de non-remariage après le décès du conjoint dessinent un avenir bien incertain pour les familles recomposées. L'accès aux pensions de réversion pourrait être en effet s'avérer difficile pour ces familles à l'équilibre économique déjà fragile.